



RAPPORT MORAL 2013 DE LA PFCE

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2014

Du : Président

Diffusion à : Assemblée Générale de la PFCE

- I. Gouvernance et vie associative de la PFCE**
- II. En France, une reconnaissance institutionnelle sans précédent**
- III. Le commerce équitable toujours en croissance... mais inégalement répartie**
- IV. Les débats concernant les modalités de changement d'échelle du secteur reprennent**

I. Gouvernance et vie associative de la PFCE

En 2013, j'ai pris la présidence de la PFCE. J'en profite pour rendre hommage à mon prédécesseur Georges d'Andlau qui a grandement contribué à faire de la PFCE un collectif d'acteurs influent.

En 2013, l'équipe salariée a également déménagé dans de nouveaux locaux à Nogent sur Marne dans un cadre agréable et propice au développement de partenariats fructueux avec les autres habitants du campus.

Enfin, en 2013, l'association a noué plusieurs partenariats financiers pluriannuels qui sécurisent une grande partie de son activité pour les 2 ou 3 prochaines années. Ceci est en partie le résultat de l'évolution de nos statuts en 2012, qui permet d'identifier clairement la PFCE comme une ONG à part entière et de lui donner accès à de nouveaux guichets auprès de l'AFD. C'est également le résultat d'un plaidoyer efficace avec les autres acteurs de l'ESS auprès de la Région Ile de France et des liens noués avec les autres acteurs européens de commerce équitable permettant de monter des consortiums d'acteurs pour financer les sujets d'intérêt collectif.

Cette situation, inédite pour la PFCE depuis de nombreuses années, permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité et d'étoffer son équipe avec la création d'un nouveau poste début 2014.

II. En France, une reconnaissance institutionnelle sans précédent

En 2013, le mouvement français du commerce équitable a bénéficié du lancement d'un Plan d'action national en faveur du commerce équitable. Initiative interministérielle pilotée par le Ministre du Développement Pascal Canfin, ce plan s'appuie sur les principales propositions de la PFCE pour dynamiser le secteur. Il a permis d'inscrire le commerce équitable dans les axes d'intervention stratégique de la facilité PRCC (Programme de renforcement des capacités commerciales) de l'AFD afin de donner des outils d'appui à la structuration des organisations de producteurs au Sud visant à renforcer leur place dans les filières de commerce équitable – notamment en Afrique de l'Ouest. Le plan identifie également la demande des consommateurs, des collectivités et des entreprises comme des leviers stratégiques pour développer les ventes de commerce équitable et son impact auprès des producteurs du Sud.

Les engagements relatifs à la reconnaissance des labels et la CNCE, pris dans ce plan, n'ont cependant pas encore été tenus. Enfin, les demandes de la PFCE concernant

l'inscription d'actions d'éducation au développement, à la solidarité internationale ou à la consommation responsable n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Le suivi et le bon déroulement de ce plan constituent un défi important pour la PFCE dans les mois à venir.

III. Le commerce équitable toujours en croissance... mais inégalement répartie

En 2013, les ventes de commerce équitable ont continué de croître, en valeur, à hauteur d'environ 11%¹. C'est un chiffre relativement honorable dans un contexte de crise économique, mais qui masque de grandes disparités selon les produits, les lieux de ventes et les types de metteurs en marché.

Parmi les tendances notables il convient de mentionner la diminution continue de la part de la grande et moyenne distribution comme lieu de vente des produits issus du commerce équitable ; avec comme corollaire, la croissance plus forte de la consommation hors domicile (CHD : restauration collective, achats publics, achats d'entreprises etc.) et la poursuite d'un meilleur référencement des produits bio et équitables dans la distribution spécialisée bio.

Certains acteurs connaissent néanmoins des difficultés importantes. Le secteur de l'artisanat continu à être en recul. Le tourisme équitable et solidaire pâtit clairement de la crise et le prêt-à-porter équitable ne trouve pas encore un modèle économique permettant de garantir son développement et sa pérennité.

IV. les débats concernant les modalités de changement d'échelle du secteur reprennent

Les acteurs de commerce équitable, en France comme ailleurs, diffèrent parfois sur les meilleures stratégies à mettre en œuvre pour développer pleinement le commerce équitable et l'équité dans le commerce. Les enjeux sont doubles : identifier de véritables leviers de croissance pour le commerce équitable et influencer efficacement sur la transformation des pratiques des acteurs économiques dominants.

Les difficultés économiques, voir la disparition de certains acteurs engagés de commerce équitable nous interpellent et doivent nous inciter à innover, à développer de nouvelles alliances pour diffuser nos valeurs et nos principes. Parallèlement, la dilution des règles et des pratiques de commerce équitable en vue de rendre la démarche accessible aux géants de l'industrie agro-alimentaire est une option qui propulse le mouvement dans des contradictions qui ébranlent les consensus en place et déstabilisent les consommateurs engagés.

La réflexion collective est donc plus que jamais nécessaire pour développer et dynamiser ensemble les atouts du commerce équitable. Les consensus internationaux qui se dégagent sur l'agriculture familiale et l'agroécologie, tant du côté des pouvoirs publics, des ONG, que de la communauté scientifique doivent servir de socle à notre réflexion sur les évolutions de notre mouvement. La transition écologique et sociale constitue une chance considérable pour diffuser les principes du commerce équitable et apporter des réponses économiques positives aux crises multiples que traversent nos sociétés : des relations commerciales équilibrées, des partenariats respectueux pour développer l'autonomie des hommes et des femmes et de leurs communautés, une juste rémunération du travail et une attention systématique à la protection de l'environnement.

¹ Ces chiffres sont compilés par la PFCE à partir des données communiquées par ses membres : ils regroupent principalement les ventes de produits labélisés Fairtrade/MaxHavelaar, Ecocert Equitable, BioEquitable, SPP, WFTO et ATES.

En 2013, dans le cadre du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, les parlementaires se sont saisis du commerce équitable pour proposer une extension de sa définition légale afin de pouvoir utiliser le terme dans le cadre de relations économiques « nord-nord ». Cette initiative témoigne de l'intérêt que suscite le commerce équitable comme une solution d'avenir. L'adhésion des membres de la PFCE à cette initiative parlementaire illustre la capacité du mouvement à se renouveler et à diffuser ses valeurs.

Un grand merci, donc, à vous tous et à l'équipe de salarié(e)s, pour les progrès accomplis au cours de cette année.